



FONDATION ITSRS
IRTS ÎLE-DE-FRANCE
MONTRouGE
NEUILLY-SUR-MARNE



**CRITERES D'ADMISSION DE DROIT EN FORMATION
DE MONITEUR EDUCATEUR**
(selon l'arrêté du 5/7/2024)

Remplir une des conditions suivantes :

Être lauréat de l'Institut de l'engagement ;

OU Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

OU Avoir déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

OU Avoir déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté.